

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Appui de taille pour les juristes de l'État : Le SCFP dénonce les propos du ministre Moreau

**Montréal**, le 17 février 2017 - Le SCFP-Québec a pris connaissance des offres du gouvernement, faites dans le cadre des négociations avec *Les avocats et notaires de l'État québécois* (LANEQ) et constate que le président du Conseil du trésor déforme une fois de plus la réalité, afin d'éviter de reconnaître la légitimité des demandes de ses juristes.

« Pierre Moreau essaie encore une fois de maquiller et mentir sur les chiffres. Qu'il fasse une offre convenable et équitable aux avocats et notaires de l'État québécois. Après 19 semaines de grève, la plus longue impliquant le gouvernement du Québec, quel mépris ! On se rappellera que ce même ministre avait menti à la population en gonflant de près de 1,4 milliard de dollars le déficit des régimes de retraite municipaux », de déclarer Marc Ranger, directeur du SCFP-Québec.

En effet, le SCFP-Québec, par le biais de son économiste Pierre-Guy Sylvestre, le même qui a mené différentes études sur la rémunération tant lors de la dernière ronde de négociation des employés de l'État que lors de commissions parlementaires, a constaté plusieurs incohérences dans les propos tenus par les représentants du Conseil du Trésor sur les comparaisons entre les rémunérations des membres de l'association LANEQ et celle des procureurs de la Couronne, notamment :

- 1. Les montants déboursés par l'État pour la rémunération globale d'un procureur sont d'environ 5% plus élevés que ceux déboursés pour un avocat de même niveau, tant en 2015 qu'en 2018 ;
- 2. Contrairement à ce que les représentants du Conseil du Trésor affirment, le régime de retraite des procureurs de la Couronne (RRPE) offre une rente supérieure à celle des avocats et notaires de l'État (RREGOP), puisqu'elle est calculée sur les trois meilleures années au lieu des cinq meilleures années :
- 3. De plus, les contributions de l'employeur pour le régime de retraite des procureurs de la Couronne seront de 13,53% en 2018 alors qu'il sera de 10,95% pour les avocats et notaires de l'État québécois, fait complètement omis par les représentants du Conseil du trésor ;
- 4. Le passage d'un régime de 12 jours de maladie cumulables à 10 jours de maladie, payables annuellement, n'est aucunement équivalent et devrait être compensé.

« Nous supportons les membres de LANEQ dans leur grève. Le gouvernement doit reconnaître la spécificité de ses juristes. Quelle arrogance que de rendre publique l'offre du gouvernement tout en invitant le président de LANEQ à un débat-spectacle. Ce gouvernement devra rendre des comptes », de conclure Marc Ranger.

Comptant plus de 110 000 membres au Québec, le SCFP représente quelque 10 100 membres dans le secteur de l'éducation ainsi que 19 600 membres dans le secteur de la santé et des services sociaux au Québec. Le SCFP est de plus présent dans les secteurs suivants : les communications, les universités, l'énergie, les municipalités, les sociétés d'État et organismes publics, les transports aérien et urbain, ainsi que le secteur mixte.

-30-

SOURCE: SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (FTQ)

Renseignements: Lisa Djevahirdjian, communications SCFP, cell. 514 831-3815